

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n°1297-2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie.

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2024, le conseil a adopté le projet de règlement de modification n° **PP-2024-13** et intitulé : « **Amendement au règlement n° 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier l'article 5.2.11** »;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **25 juin 2024, à 17 h 45** à la salle du conseil sise au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications prévues au présent projet de règlement d'urbanisme, soit :

De modifier l'article 5.2.11 « Garage détaché – Tableau 32 » à la case « Hauteur maximale » par l'ajout des descriptions suivantes :

- Sur les lots non desservis, 2 étages maximum, sans excéder la hauteur du bâtiment principal;
- Les cloisons portantes ou non portantes qui permettent de subdiviser l'espace ne sont pas autorisées à l'étage.

Au cours de cette assemblée publique, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

3. Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter;
4. Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Municipalité en suivant ce lien : [Projet de règlement n° PP-2024-13](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 10 juin 2024.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe